

# Ecole maternelle Gustave DORE Strasbourg

Livret d'accueil  
2024

Madame, Monsieur, chers parents,

Votre enfant va entrer à l'école maternelle.

C'est une étape importante, et pour beaucoup d'enfants l'occasion de faire leurs premiers pas hors de la vie familiale.

Ensemble, vous, les parents, et nous, l'équipe éducative et pédagogique, devons l'accompagner avec attention, amour et efficacité.

De nos efforts partagés dépend son futur succès dans la vie.

Nous comptons sur vous, nous avons besoin de votre aide.

Ensemble, formons une équipe.

**Bienvenue et bonne réussite !**

La directrice,  
Aline Frussotte

C'est à l'école maternelle que l'enfant se prépare à la scolarité à l'école élémentaire en faisant ses premiers apprentissages.

Il apprend notamment à vivre avec les autres et à les **respecter**, à **parler**, à **construire son langage**, à **découvrir le monde de l'écrit**. Il est initié à la **musique** et aux **arts plastiques**, apprend à **développer sa sensibilité** et enrichir ses **capacités d'expression artistique**. Il est encouragé à **développer sa logique**, sa **motricité globale et fine pour arriver à l'écriture**.

Tous les professionnels de la petite enfance s'accordent à reconnaître le rapport existant entre le taux de réussite scolaire et la fréquentation régulière à l'école maternelle.

**Ainsi, depuis septembre 2019, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants dès l'âge de 3 ans.**

Ces années passées à la maternelle sont capitales pour votre enfant et l'on ne doit pas la qualifier de « petite école » en l'opposant à la « grande école » et surtout ne pas minimiser l'importance de tous les apprentissages qu'elle permet.

L'équipe pédagogique

## La scolarité à l'école maternelle

Les enfants sont accueillis à l'école maternelle l'année de leurs 3 ans. Notre école n'est pas en mesure d'accueillir des enfants de toute petite section (année des 2 ans).

**Petite section** : 1<sup>ère</sup> année : enfants de 3 à 4 ans.

**Moyenne section** : enfants de 4 à 5 ans

**Grande section** : enfants de 5 à 6 ans

Notre école maternelle se composera de 9 classes en 2024/2025 :

6 classes monolingues.

3 classes bilingues.

L'enseignement bilingue (français / allemand) est proposé à partir de la moyenne section.

Des activités pédagogiques complémentaires (APC) assurées par les enseignants.es et en lien avec le projet d'école peuvent être proposées à tous les élèves.

Tout a été conçu dans la mesure du possible **compte tenu des locaux** pour la scolarité des jeunes enfants.

# L'encadrement

Toute une équipe participe à la bonne marche de la collectivité :  
le personnel de l'Education Nationale,  
le personnel municipal.

Ce sont :

- **la directrice**, qui, dans cette école, est aussi chargée de classe. Vous pouvez la rencontrer en sollicitant un rendez-vous pendant ses heures au bureau (jeudi et vendredi).
- **les professeurs des écoles** : sachez que les enseignants de maternelle ont la même formation que les enseignants de l'école élémentaire
- **les aides-maternelles** ou **ATSEM** (Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle). Une ATSEM est affectée pour une classe de petite section, ou deux classes de moyennes et grandes sections
- **le responsable technique de site** s'occupe de l'entretien des bâtiments.
- **Le responsable périscolaire de site** gère le restaurant scolaire et les activités périscolaires.
- **les agents d'entretien** qui interviennent après la classe.

Dans certains cas, un **AESH** (aide à la vie scolaire) peut intervenir au sein d'une classe, auprès d'un enfant relevant d'une scolarité aménagée

Eventuellement : un jeune en service civique aide à l'accueil et à la mise en place du projet d'école.

Vous serez amenés à rencontrer peut-être d'autres personnes lors de la scolarité de votre enfant :

- un ou plusieurs membres du RASED (Réseau d'Aide et de Soutien) auquel nous vous adresserons si votre enfant rencontre de trop grandes difficultés.
- le médecin de PMI pour la visite des 3 ans.
- le médecin scolaire pour la visite obligatoire avant l'entrée au CP.
- l'orthoptiste, l'orthophoniste et le dentiste pour des dépistages précoces.

## Informations pratiques :

### Les horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

De 8h30 à 12h00, et de 14h00 à 16h30

L'école est fermée le mercredi

**Les portes sont ouvertes 10 minutes avant : à 8h20, 11h50, 13h50 et 16h20**  
**L'accueil du matin s'arrête à 8h40. Les retardataires ne sont pas accueillis.**

**Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à l'entrée de leur classe .**

A midi et 16h30, tous les enfants sont cherchés à la porte de leur classe par leurs parents ou une personne qu'ils auront désignée. **Aucun enfant ne peut rentrer seul à la maison** et toute personne susceptible de chercher votre enfant devra figurer sur l'autorisation de sortie qui vous sera remise.

S'il y a lieu, après l'APC, les enfants sont amenés à la grille par l'enseignante.

## Services périscolaires :

Les inscriptions se font en mairie en même temps que l'inscription à l'école.

Notre école propose **une garderie payante avant et après la classe** : à partir de 7h45 le matin, jusqu'à 18h15 le soir.

Il faudra inscrire votre enfant auprès du service éducation et vie scolaire de la ville qui vous fera parvenir la facture à votre domicile.

Pendant les travaux, la garderie a lieu dans les salles de classe.

**Un restaurant scolaire fonctionne sur place depuis septembre 2019.**

Toutes les démarches concernant la restauration scolaire se font par internet.

Votre interlocuteur pour les services périscolaires est le **responsable périscolaire de site** :

**Jacques RENNIE**

**Joanna BRUA (adjointe)**

**06 45 73 09 64 ou 03 88 28 09 86**

**Email : [jacques.rennie@strasbourg.eu](mailto:jacques.rennie@strasbourg.eu)**

# Bienvenue aux enfants de 3 ans...

Voici quelques informations concernant plus particulièrement la section des petits. Nous espérons qu'elles vous permettront d'aborder cette première rentrée dans les meilleures conditions possibles.

## Conditions d'accueil

**Nous n'acceptons pas un enfant fiévreux, présentant une infection cutanée ou autre susceptible de contaminer les autres enfants de la classe.** En cas de maladie contagieuse, nous vous demandons de nous prévenir.

## Fréquentation

L'inscription à l'école maternelle implique une **fréquentation régulière**. Elle est indispensable pour le développement de l'enfant car elle le prépare à recevoir l'enseignement dispensé à l'école élémentaire. Tout manquement à l'obligation scolaire est signalé aux autorités (à partir de 4 demies journées d'absence non justifiées).

Préparez la rentrée de votre enfant :

### **De juin à septembre :**

Montrez-lui l'école : plus le lieu est familier, plus la crainte diminue.

Parlez-lui de l'école : « Bientôt, tu iras à l'école... »

Fréquentez avec lui la papothèque de Cronembourg

### **A la rentrée :**

Acceptez les petites et grosses larmes, elles sont normales.

**Respectez les modalités de la rentrée qui a été adaptée** pour un accueil plus personnalisé de chaque enfant : **restez avec lui le premier jour.**

Soyez à l'heure pour la sortie : votre petit est impatient de vous retrouver.



Laissez-le tout seul vous parler de ce qu'il fait en classe et acceptez éventuellement son silence, l'école devient un peu son jardin secret.

Il faut compter quelques semaines d'adaptation avant de s'inquiéter d'un refus, de larmes, d'une perte d'appétit ou d'un sommeil perturbé. Nous en parlerons si cela est nécessaire.

### **Organisation de la première rentrée**

Lors de l'inscription, la directrice vous a expliqué les modalités pratiques de la rentrée échelonnée pour un accueil personnalisé : le premier jour, les enfants sont accueillis en demi-classe pendant une heure **avec un parent**. Le deuxième jour, toujours en demi classe, mais sans les parents. Dès le troisième jour, la classe est accueillie en entière, aux horaires normaux de fonctionnement.

Merci de vous organiser de façon à respecter ces instructions.

**Les heures d'accueil des petits le jour de la rentrée seront envoyées par mail au courant de la dernière semaine avant la rentrée de septembre.**

### **La sieste**

Le sommeil est indispensable pour bien grandir, bien apprendre et être en bonne santé. Entre 2 et 6 ans, un enfant devrait dormir 10 à 12 heures par jour, dont un moment de sieste pour les plus petits.

Si vous souhaitez que votre enfant dorme à la maison ou chez une nounou, il faut juste faire une demande de principe, qui vous sera proposée lors de l'entretien d'admission, et que vous pouvez solliciter à tout moment de l'année.

# Les détails qui comptent

Afin de se sentir bien à l'école, votre enfant a besoin d'être sécurisé :

- Conduisez-le à l'école après un bon petit-déjeuner **(il n'y a pas de goûter à l'école)**.
- Prévenez-le s'il mange à la cantine ou dites-lui qui viendra le chercher.
- **Marquez toutes ses affaires à son nom** (y compris sa tétine s'il en a besoin pour la sieste).
- Evitez les tenues fragiles ou de prix, ainsi que les bijoux.
- Si votre enfant en a besoin, nous acceptons une peluche, un « doudou ». N'oubliez pas de le marquer lui aussi au nom de votre petit.

## Contact parents-enseignants

- Vous serez conviés à une réunion d'information dans la classe de votre enfant en début d'année. Elle vous permettra de mieux comprendre le fonctionnement et les objectifs de la section de petits. Par ailleurs, nous nous tenons à votre disposition pour vous rencontrer et discuter de l'évolution de votre enfant.
- Tout au long de l'année, les informations concernant l'école vous parviendront par mail, et/ou le biais d'un affichage devant la classe.
- Les enseignants reçoivent les parents une fois dans l'année pour un entretien individualisé. Le livret de suivi des apprentissages de chaque enfant est consultable en permanence dans la classe de votre enfant.
- En fin de grande section de maternelle, une synthèse des acquis scolaires de chaque enfant est remise aux familles.

# Le Conseil d'école

Le Conseil d'école est une instance qui réunit les enseignants, un représentant de la municipalité et des parents d'élèves élus sous la présidence de la directrice. L'Inspecteur de circonscription y assiste de droit.

Il est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.

Il se réunit une fois par trimestre.

Vous serez amenés, chaque début d'année scolaire, à voter pour élire vos représentants, en nombre égal à celui des classes de l'école.

Le Conseil, sur proposition de la directrice :

- vote le règlement intérieur de l'école,
- adopte le projet d'école,
- dans le cadre du projet d'école, donne tout avis et présente toutes suggestions sur les questions intéressant la vie de l'école,
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles,
- est consulté par le Maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école,
- est informé des conditions dans lesquelles les enseignants organisent les rencontres avec les parents.

# La coopérative scolaire

- En début de chaque année scolaire, il vous sera demandé **une participation financière** facultative dont le montant est fixé lors d'un conseil d'école.
- L'école adhère à **l'Office Central pour la Coopération à l'Ecole (OCCE)**, mouvement pédagogique centré sur la coopération à l'école, adhésion qui autorise la gestion de fonds. Les comptes sont régulièrement tenus et ils sont vérifiés par un parent ou un enseignant chaque fin d'année scolaire.
- Certains matériaux, matériels, jeux, livres de bibliothèque, mais aussi les sorties et spectacles (pour partie) sont financés par la caisse de la coopérative.
- Lorsque des spectacles sont proposés, une participation financière pourra vous être demandée. Les familles ayant adhéré à la coopérative ne paient alors qu'une partie du coût réel. Les spectacles ont tous un agrément pour intervenir dans les écoles et sont de qualité, adaptés à l'âge des enfants.
- Pour les excursions (zoo, ferme éducative etc.), il en va de même : selon les tarifs d'entrée des lieux visités et le type de projet mené, une participation financière vous sera demandée.
- Certains projets pédagogiques faisant intervenir des professionnels extérieurs peuvent aussi faire l'objet d'une participation financière de la part des familles.

## L'assurance scolaire

- En début d'année, nous vous demanderons un document attestant que votre enfant est assuré pour les activités scolaires. Votre compagnie vous délivrera un certificat valable pour l'année scolaire.
- Vérifiez auprès de votre compagnie que votre enfant est bien assuré en :
  - **responsabilité civile**, c'est-à-dire pour les dommages qu'il pourrait causer à autrui ;
  - **individuelle accident**, pour les dommages qu'il pourrait subir lorsqu'on ne peut définir un tiers responsable (à l'école maternelle, il est parfois difficile de déterminer les responsabilités lors d'une bousculade par exemple).
- Les activités facultatives (organisées hors temps scolaire ou payantes) sont assurées par la coopérative scolaire (OCCE).

# Contacts

## Inspection

Notre école dépend de la  
circonscription de STRASBOURG 5  
sous l'autorité d'un Inspecteur de  
l'Education Nationale :

**Mme ECKERT Patricia**

**Vous pouvez la joindre à cette adresse**

Inspection de l'Education Nationale de  
STRASBOURG V

65 av. de la Forêt Noire  
67000 STRASBOURG

Tel : 03 69 20 93 25

Email : [ce.0671559F@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0671559F@ac-strasbourg.fr)

## Ecole

Ecole maternelle Gustave Doré

175, route de Mittelhausbergen

67200 STRASBOURG

Tel : 03 88 27 83 10

Email : [ce.0670279P@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0670279P@ac-strasbourg.fr)

Blog : <http://www.em-gustave-dore-strasbourg.ac-strasbourg.fr>